

## RAPPORT DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-6, R. 271-1 à R. 271-4 et R. 134-6 à R. 134-9 ;  
Vu le décret no 2006-1147 du 14 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique et à l'état de l'installation intérieure de gaz dans certains bâtiments  
Vu l'arrêté du 25 avril 2012 modifiant l'arrêté du 2 août 1977 modifié relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances  
Vu l'arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 modifié par l'arrêté du 24 août 2010 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz  
Vu l'arrêté du 18 novembre 2013 portant reconnaissance de la norme NF P45-500 de janvier 2013

### A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

<ul style="list-style-type: none"> <li>● Localisation du ou des bâtiments</li> </ul> <p>Type de bâtiment : <input checked="" type="checkbox"/> appartement</p> <p>Nature du gaz distribué : <input checked="" type="checkbox"/> GN <input type="checkbox"/> GPL <input type="checkbox"/> Air propané ou butané</p> <p>Distributeur de gaz : NC</p> <p>Installation alimentée en gaz : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Rapport n° : LE CALENDAL GAZ</p>	<p>Désignation et situation du ou des lots de copropriété :</p> <p>Adresse : <b>LE CALENDAL 44 avenue PAUL CEZANNE 13090 AIX-EN-PROVENCE</b></p> <p>Escalier : 1 Bâtiment : A N° de logement : /</p> <p>Etage : 3 Numéro de Lot : 1 Réf. Cadastre : NC Date du Permis de construire : Non communiquée</p>
--	---

### B DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

<ul style="list-style-type: none"> <li>● Désignation du propriétaire de l'installation intérieure de gaz :</li> </ul> <p>Nom : Madame MOULIS Prénom : Adresse : <b>LE CALENDAL 44 AVENUE PAUL CEZANNE 13090 AIX-EN-PROVENCE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :</li> </ul> <p>Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Nom / Prénom Adresse :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Titulaire du contrat de fourniture de gaz :</li> </ul> <p>Nom : NC Prénom : NC Adresse : NC Téléphone : NC</p>	<p><input type="checkbox"/> Numéro de point de livraison gaz Ou <input type="checkbox"/> Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres Ou <input checked="" type="checkbox"/> A défaut le numéro de compteur Numéro :</p>

### C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

<ul style="list-style-type: none"> <li>● Identité de l'opérateur de diagnostic</li> </ul> <p>Nom / Prénom : IDANEZ Michael Raison sociale et nom de l'entreprise : BUREAU VERITAS EXPLOITATION Adresse : <b>Les Algorithmes - Bâtiment Pythagore 2000 ROUTE DES LUCIOLES - CS 80055 06901 SOPHIA ANTIPOLIS</b> N° Siret : Nanterre 790 184 675 Désignation de la compagnie d'assurance : MSIG Insurance Europe AG N° de police : F210.16.0414 date de validité: 31/12/2018 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :B2C 19/01/2015 N° de certification : 0396 Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : NF P45-500 Janvier 2013</p>
--

## D IDENTIFICATION DES APPAREILS

Néant

## E ANOMALIES IDENTIFIEES

Néant

## F IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE CONTROLES ET MOTIFS

Néant

## G CONSTATATIONS DIVERSES

- Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée.
- Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.
- Le conduit de raccordement n'est pas visitable

Néant

- L'installation ne comporte aucune anomalie.

- L'installation comporte des anomalies de type **A1** qui devront être réparées ultérieurement.
- L'installation comporte des anomalies de type **A2** qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
- L'installation comporte des anomalies de type **DGI** qui devront être réparées avant remise en service.

**Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.**

- L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz

## H ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS DE DGI

- Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
- Ou  Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- Transmission au Distributeur de gaz par \_\_\_\_\_ des informations suivantes :
  - Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
  - Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI)
- Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

## I Actions de l'opérateur de diagnostic en cas d'anomalie 32c

- Transmission au Distributeur de gaz par \_\_\_\_\_ de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur
- Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie

## J SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature / cachet de l'entreprise



Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz

Visite effectuée le : **03/12/2018**

Fait à **SOPHIA ANTIPOLIS** le **03/12/2018**

Rapport n° : **LE CALENDAL GAZ**

Date de fin de validité : **02/12/2021**

Nom / Prénom du responsable : **SABBAGH Fadi**

Nom / Prénom de l'opérateur : **IDANEZ Michael**

*Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.*